



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 AVRIL 2016

**L'an deux mille seize, le quatre avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance
publique sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY, Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme DEBRAY Christine, M. GAUTIER Daniel, Mme DAMOIS Virginie, M. DI MASCIO Robert, M. GIRARD Emmanuel, M. MAUNOURY Christian, Mme NORMAND Pascale, M. GOUMENT Christophe, Mme ALIX Florence, Mme DAVOURY Nathalie, M. CHALARD Philippe, Mme HAYOT Rachel, Mme VERNIER Florence, M. RAPEAUD Olivier, M. BERTIN Denis, Mme GOGO Elisabeth, M. LECUIR Roland.

Procurations : M. PAIN Eric à M. MAUNOURY, Mme ROI Marilyne à M. DI MASCIO Robert, Mme ALIX Stéphanie à M. LAUNAY Jean-Paul, Mme DOUBLET Frédérique à M. GAUTIER Daniel, Mme FAGNEN Gaëlle à LECUIR Roland.

Secrétaire de séance : Mme DAMOIS Virginie

Date de convocation : 29 mars 2016

Date d'affichage : 8 avril 2016

En exercice : 23

- présents : 18

- Votants : 23

Ordre du jour :

Budget communal

- 1- Approbation du Compte de gestion 2015
- 2- Approbation du Compte administratif 2015
- 3- Affectation du résultat 2015
- 4- Vote des taux communaux 2016
- 5- Budget primitif 2016
- 6- Autorisation d'emprunt
- 7- **Pôle Jeunesse et Culture** : Autorisation de Programme N°1 et Crédits de paiement
- 8- **USMD Football** : signature d'une convention relative au versement de la subvention
- 9- **Comité des Fêtes** : signature d'une convention relative au versement de la subvention
- 10- **Espérance Vaillante Granvillaise** : signature d'une convention pour saprestation « nager grandeur nature »
- 11- **Personnel** : Modification du tableau des effectifs
- 12- **Personnel** : Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur pour la réalisation du document unique
- 13- **Contrat de prêt à usage** du bâtiment rue de la Passardière au Club Donville Evasion Plongée, à l'Association des Vieux Gréments Granvillais et au Comité des Fêtes de Donville Les Bains
- 14- **Contrat de prêt à usage** d'une partie de l'ancien terrain AGREX à la SPHERE
- 15- **CCGTM** : transfert de la compétence office de tourisme
- 16- **Communes nouvelles** : Election de la commission en charge de la rédaction du projet de territoire
- 17- Questions diverses
 - Information consultation projet d'arrêt du PLU d'Yquelon

- Avis d'enquête publique : projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Granville/Mont Saint-Michel

Approbation du procès-verbal du 29/02/2016 :

Vote : Pour 18 abstention : 4

Mme DAMOIS est désignée secrétaire de séance.

1- APPROBATION du Compte de Gestion 2015 de la commune

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses :	3 486 422.44 €
Section de fonctionnement recettes :	4 556 119.39 €
Section d'investissement dépenses :	4 250 855.87 €
Section d'investissement recettes :	4 730 694.78 €

Vote : Pour : 21 abstentions : 2

2-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 de la COMMUNE

Après avoir pris connaissance des résultats des chapitres et opérations de recettes et de dépenses pour les deux sections, et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal, l'assemblée, sous la présidence du doyen, Monsieur LECUIR, adopte à l'unanimité le compte administratif.

Section de fonctionnement dépenses :	3 486 422.44 €
Section de fonctionnement recettes :	4 556 119.39 €
Section d'investissement dépenses :	4 250 855.87 €
Section d'investissement recettes :	4 730 694.78 €

Vote : Pour : 19 abstentions : 2

PJ : chapitres et programmes

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2015 de la COMMUNE

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2015, selon les chiffres ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice	129 217.91 €
Résultats antérieurs reportés	940 479.04 €
Résultat à affecter	1 069 696.95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution cumulé d'investissement, - excédent (R001)	479 838.91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 113 514.00 €
Solde d'investissement	366 324.91 €

Affectation en réserves 0 €
Report en fonctionnement (R002) : 1 069 696.95 €

Vote : Pour : 21 abstentions : 2

4-Vote des Taux communaux 2016

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux identiques à 2015 suivants :

produit et taux 2016			
Taxe d'habitation	6 446 000	13.54%	872 788
Taxe foncière sur propriétés bâties	4 419 000	25.03%	1 106 076
Taxe foncière sur propriétés non bâties	27 400	36.93%	10 119
TOTAL DES PRODUITS			1 988 983

M. Maunoury considère qu'il convient de travailler pour diminuer les taux.

M. Bertin constate une augmentation importante des bases de la taxe d'habitation.

M. Lecuir souhaiterait baisser les taux, il souligne que la taxe d'habitation augmente lorsque des travaux sont réalisés.

Vote : Pour : 17 Abstentions : 6

5- Budget primitif 2016-Commune

M. le maire précise que le total des chapitres 011, 023 et 75 ont été modifiés depuis la commission de finances car l'inscription des dépenses et recettes relatives au bâtiment de la Passadière (19 920€ en dépense et 10700€ en recette) ont été inscrites en section investissement de façon à bénéficier du FCTVA.

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que les programmes d'investissements, M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement, en dépenses et recettes : 4 600 045.00 €
Section investissement, en dépenses et recettes : 3 749 308.00 €

Vote : Pour : 16 Contre : 6 abstention : 1

M. Bertin considère les 30 000€ prévus pour l'aménagement du centre-ville insuffisant au regard de l'ambition du projet.

M. Lecuir regrette l'absence d'un débat d'orientation budgétaire qui a pour but de favoriser les échanges préalables au vote du budget. M. le maire organisera ce débat l'année prochaine.

M. Maunoury n'est pas d'accord avec le point de vue du Maire, il demande un travail sur la répartition des taux et la baisse des charges. Afin d'atteindre 9,5 années pour rembourser la dette il ne faudrait plus investir jusqu'en 2020.

Présentation par chapitre et programme en annexe

6-Délibération d'autorisation d'emprunt

Monsieur le Maire propose de réaliser un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 427 900 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de voirie (plusieurs rues) situés à Donville Les Bains.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 427 900€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Taux révisable LA

Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL)

Montant : 427 900 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : Néant

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Vote : Pour 21 abstentions : 2

7-Pôle Jeunesse et Culture : Autorisation de Programme N°1 et Crédits de paiement

En date du 8 août 2012, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'équipe de concepteurs dont le mandataire est le cabinet Juliette Vuillermoz.

Par délibération du 28 janvier 2013, le conseil municipal a validé les études réalisées par le maître d'œuvre au stade APD.

Les principaux partenaires financiers sont l'Etat, la Région et le Département, la CAF, la communauté de communes Granville Terre et Mer, la DRAC et l'ADEME pour un montant de 1 767 042€.

Monsieur le Maire rappelle la durée de 6 ans de cette opération qui a débuté en 2010, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP, après création d'une autorisation de programme n°1.

Les travaux se sont terminés en 2015, il convient toutefois de prévoir des dépenses en 2016 pour les levés de réserves, les retenues de garanties et les éventuelles réévaluations de prix.

L'AP/CP N°1- Programme n°219 créer pour construire le Pôle Jeunesse est Culture prendra fin en 2016.

Pôle jeunesse et culture

N°	N° prog.	Date de l'acte	Objet	programme	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016
1	219	29.03.10	PJC	7 042 400 €	53 268 €	80 306 €	250 241,29 €	375 981,64 €	1 899 669,92 €	3 610 995,00 €	771 938,15 €

771 938,15 €

arrondi à **771 950 €**

Le montant des crédits de paiement ouverts au titre d'un exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice.

Vote : Pour : 17 abstentions : 6

8-Union Sportive des Mouettes Donvillaises section Football - signature d'une convention relative au versement de la subvention

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Union Sportive des Mouettes Donvillaises section Football, au titre de l'année 2016 suite à l'attribution d'une subvention de 22 000€.

Mme Normand trouve cette subvention élevée. M. Girard précise qu'elle finance un emploi aidé pour l'entraînement ainsi qu'une aide à l'entraîneur senior.

M. Lecuir propose d'étudier la répartition de l'emploi sur plusieurs associations ou activités sportives.

Vote : Pour 23

9-Comité des Fêtes de Donville Les Bains : signature d'une convention relative au versement de la subvention

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention entre le Comité des Fêtes et la commune de DONVILLE LES BAINS au titre de l'année 2016, suite à l'attribution de la subvention de 42 600€.

Avant de sortir avec M. Gautier, M. Di Mascio, Président démissionnaire du comité des Fêtes, précise que le travail administratif de l'association est énorme pour des bénévoles.

Vote : Pour 19

10-Espérance Vaillante Granvillaise : Signature d'une convention pour sa prestation « Nager grandeur nature »

Suite à l'attribution d'une subvention de 3 500€ à l'Espérance Vaillante Granvillaise pour sa prestation « Nager grandeur nature », l'assemblée autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention établie pour le suivi et la mise en place de cette animation qui se déroulera du 4 juillet 2016 au 19 août 2016.

Les séances sont organisées du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h, le tarif est de 10€ la séance et 45€ les 5 séances.

A l'issue de la prestation, l'association devra fournir à la commune, un bilan détaillé de l'activité (nombre de séance, de participants /jour et mois - donvillais - hors donvillais...).

Vote : Pour : 23

M. Girard a demandé deux prestations supplémentaires et gratuites et précise que le bilan 2015 était satisfaisant.

11-Modification du tableau des effectifs- Suppression d'un poste

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier comme suit, le tableau des effectifs :

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du **25 Février 2016**,

• **Suppression**, à compter du **15 Avril 2016**, du poste suivant :

- **1 poste** d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe à **temps complet**.

Vote : Pour : 23

12-Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur pour la réalisation du document unique

Vu la loi N° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi N° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Vu la circulaire N° 2015-0000042 du 02 juillet 2015 sur le statut des stagiaires ;

La collectivité se propose d'accueillir un stagiaire en deuxième année à l'IUT HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) **dans le but de réaliser le Document Unique de la commune.**

La durée de ce stage est de 10 semaines soit 47 jours (du 05 avril au 10 juin 2016).

Selon les articles D124-1 à D 124-9 du code de l'Éducation, la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur est obligatoire pour des stages d'une durée de plus de 2 mois au sein de la collectivité, soit au moins 44 jours (sur la base de 7 heures par jour) sur l'année scolaire, consécutifs ou non. Cette gratification est versée sur la base des montants en vigueur, soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale à ce jour ; Soit 3.60€/par heure effective (336 heures soit 1209.60€).

La gratification est accordée mensuellement au prorata de la présence du stagiaire. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte d'instaurer une gratification du stagiaire
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'accueil du stagiaire.

Vote : Pour : 23

13-Contrat de prêt à usage d'un bâtiment rue de la Passardière au Club Donville Evasion Plongée, à l'Association des Vieux Gréements Granvillais et au Comité des Fêtes de Donville Les Bains

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de prêt gratuit d'une partie du bâtiment rue de la Passardière au Club Donville Evasion Plongée, à l'association des Vieux Gréements Granvillais et au Comité des Fêtes de Donville Les Bains pour entreposer divers matériels et autorise le Maire à signer la convention quadripartite de prêt à usage jointe en annexe.

Vote : Pour : 23

M. Maunoury rappelle que ce bâtiment n'autorise pas les réunions. Comment vérifier que cette contrainte est respectée ? M. Girard indique que la plongée organise ses réunions dans le local de dessin et que le comité des fêtes possède un bureau dans le pavillon de la mairie.

14-Contrat de prêt à usage d'une partie de l'ancien terrain AGREX à la SPHERE

Par courrier en date du 30/12/2015, l'entreprise SPHERE, par manque de place, sollicite notre autorisation pour stocker des bennes vides sur la parcelle AD 49, anciennement terrain AGREX, sis rue Entre Deux Rochers.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise ne pourra utiliser une partie du terrain qu'à l'usage de stockage **de bennes vides et propres à l'exclusion de tout autre usage, et qu'aucun matériau (bois, terre, ferrailles, ...) ne pourra être entreposé, même de façon temporaire.**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage à titre gracieux et temporaire joint en annexe.

M. le Maire demandera des plantations devant les bennes, dans le cas d'aménagement du terrain, ce dernier devra être remis en l'état initial.

Vote : Pour : 23

15-CCGTM : transfert de la compétence office de tourisme

Par délibération en date du 29 février 2016, Donville les Bains a décidé de suspendre le transfert de la compétence Office de Tourisme à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer dans la perspective de rejoindre l'office de tourisme de Granville classé en 1^{ère} catégorie,

Or, une réunion relative au transfert de la compétence tourisme a été organisée en Sous-Préfecture d'Avranches le 15 mars 2016, en présence de Mme le Sous-Préfet, de Granville, de la communauté de communes GTM et de la DIRRECTE,

A l'issue de cette rencontre deux hypothèses se sont dégagées :

1-L'instruction du dossier de classement par GTM pour un OTI unique

Dans ce cas, le calendrier évalué par les services de l'Etat pour le classement de l'OTI est, si le dossier est déposé le 1^{er} mai 2016, un classement obtenu le 1^{er} novembre 2017.

2-Une délibération de la communauté de communes créant un office de Tourisme à compétence territoriale limitée sur Granville

Il s'agit d'une organisation prévue par la réglementation qui permet d'avoir un office du tourisme communautaire et de maintenir un office du tourisme à Granville.

Dans cette situation Granville conserve les 36 critères du classement de son Office et peut demander le renouvellement de son classement station tourisme dès mai 2017.

Dans ces deux hypothèses, la compétence office du tourisme reste intercommunale.

En conséquence, notre dossier station tourisme ne pourra pas être déposé avant l'obtention de la 1^{ère} catégorie de l'office intercommunal, c'est-à-dire au plus tôt le 1^{er} novembre 2017.

Compte tenu du délai d'instruction, Donville les Bains perdra son classement station tourisme en 2018, ainsi que les avantages du sur classement démographique et notamment la perception directe de la taxe additionnelle aux droits de mutation (168 000€ en 2015).

Considérant ces deux hypothèses à expertiser, l'assemblée à l'unanimité accepte de retirer la délibération du 29 février 2016 qui n'a plus lieu d'être.

M. Maunoury : « si on m'avait écouté nous n'aurions pas à retirer cette délibération ».

M. Lecuir est satisfait de ne pas l'avoir votée.

M. le maire précise que le débat est toujours engagé avec les services de l'Etat. Et qu'il est de la responsabilité des élus de prendre des risques pour défendre les intérêts de la commune.

Vote : Pour : 18 abstentions : 5

16-Communes nouvelles : Election de la commission en charge de la rédaction du projet de territoire

Afin de rédiger LE PROJET DE TERRITOIRE Granville-Donville, il est proposé à l'assemblée de créer un groupe de travail "commune nouvelle" de 14 membres (7 conseillers Granvillais et 7 conseillers Donvillais). La première réunion est programmée le mercredi 27 avril à 16h en mairie de Donville. La fréquence des réunions est évaluée à une par mois.

Ce travail commun complète les réunions toutes commissions prévues dans chaque collectivité.

Lors de la séance du conseil du 29 février 2016, M. le maire a proposé à l'assemblée de constituer une liste candidate de 7 membres, cette ou ces listes seront constituées de 6 membres de la majorité et d'un membre de l'opposition, conformément à la répartition adoptée lors de l'élection des commissions communales permanentes du 3 avril 2014.

Après un débat sur la représentativité et le nombre de membres de cette commission, M. le maire précise qu'il n'a reçu la candidature que des 5 adjoints. M. Lecuir pose sa candidature pour l'opposition.

Sont candidats : Jean-Paul Launay, Christine Debray, Daniel Gautier, Virginie Damois, Robert Di Mascio, Emmanuel Girard, Roland Lecuir, Christian Maunoury.

Sont nommés membre de la commission « communes nouvelles » :

-Jean-Paul Launay, Christine Debray, Daniel Gautier, Virginie Damois, Robert Di Mascio, Emmanuel Girard, Roland Lecuir.

Projet d'arrêt du PLU d'YQUELON

Par délibération du 22/02/2016, la mairie d'Yquelon a arrêté son projet de plan local d'urbanisme. Ce dossier est consultable en mairie. Le conseil municipal a un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet. A défaut de réponse dans ce délai, notre avis sera considéré comme favorable.

Avis d'enquête publique concernant le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Granville/Mont Saint-Michel

Cette enquête se déroulera du mardi 5 avril au jeudi 21 avril 2016 inclus. Le dossier d'enquête sera consultable aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

M. Henri LEPORTOUX, commissaire-enquêteur titulaire se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Le mardi 5 avril 2016 de 9 h à 12h à la mairie de BREVILLE SUR MER

Le vendredi 8 avril 2016 de 9 h à 12h à la mairie de GRANVILLE

Le mercredi 13 avril 2016 de 14h30 à 17h30 à la mairie de BREHAL

Le lundi 18 avril 2016 de 15h à 18h à la mairie de LONGUEVILLE

Le jeudi 21 avril 2016 de 15h à 18h à la mairie de BREVILLE SUR MER

M. Lecuir fait part d'un dysfonctionnement lors de la remise des clés des cabines de bains louées.

Mme Damois avait invité le 1^{er} avril, les maires de l'intercommunalité à voir différents meubles et accessoires scolaires qui ne sont plus utilisés. Très peu ont été vendus, la liste est consultable en mairie. Elle étudiera en commission la mise en œuvre d'une vente publique.

La séance est levée à 21h40.

Fait à DONVILLE LES BAINS, le 5 avril 2016

La secrétaire de séance,

Virginie DAMOIS

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY